



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 42

N° CC2024-08-02

OBJET :

**TRANSFERTS DE
CHARGES ENTRE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES ET LE
CIAS
2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 23 octobre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; ; Jean-Claude BELLARD, Cédric BOILOT ; Christine BONNET ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean- Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Marc GIDEL ayant donné procuration à Odile SOULIER ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Christian JEROME ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

Excusés remplacés par le suppléant : David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ; Valérie ROCHE ; Marie TARDIVAT ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20241029-CC20240802-DE
Reçu le 13/11/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal de la communauté de communes,

Considérant que le budget principal de la communauté de communes a pris en charge certaines dépenses des budgets du CIAS, à hauteur de **86 735 €**,

Propose au Conseil Communautaire :

- de fixer le montant du remboursement au profit du budget principal de la communauté de communes par le budget principal et les budgets annexes du CIAS comme suit :

- Budget annexe « Aide à domicile » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes :

- Hébergement (locaux de Pionsat-St Gervais) : 8 500.00€
- Frais de maintenance et de locations des photocopieurs : 3 530 €
- Frais de personnel administratif : 21 500 €
- Frais de maintenance informatique : 2 570 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 36 100 €.

- Budget annexe « EHPAD Maurice Savy » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes : (73.81%)

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 2 605 €
- Frais de maintenance informatique : 1 645 €
- Charge de personnel service RH 14 466 € (28 932€ € ¾ temps base)
- Charge de personnel Astreinte administrative 1 346 €
- Charge de personnel Astreinte technique 4 140 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 24 202 €

- Budget annexe « Foyer Logement Les Tilleuls » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes : (26.19%)

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 925 €
- Frais de maintenance informatique : 584€

AR Prefecture

063-200072080-20241029-CC20240802-DE
Reçu le 13/11/2024

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 1 509 €.

- Budget annexe « EHPAD des Bords de Sioule » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes :

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 3 530 €
- Frais de maintenance informatique : 1 442 €
- Charge de personnel service RH 14 466 € (28 932€ € ¾ temps base)
- Charge de personnel Astreinte 1 346 €
- Charge de personnel Astreinte technique 4 140 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 24 924 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve le montant des charges transférées ci-dessus et le remboursement des budgets annexes du CIAS au profit du budget principal de la communauté de communes tel que détaillé ci-dessus.
- charge M. le Président et le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 29 octobre 2024.

Le Président,


Laurent DUMAS

**Pays
de
Saint-Eloy**
communauté de communes